



Le 08 février 2021

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET PNR MONTAGNE BASQUE

Du 27 Janvier 2021 à Saint-Jean-Le-Vieux

Membres du Comité de Pilotage présents : M. Jean-Baptiste LABORDE, M. Andde ST MARIE, M. Jacques BARREIX, M. Pepela MIRANDE, M. Daniel OLCOMENDY, Mme Isabelle PARGADE, M. Antton CURUTCHARRY, M. Bruno CARRERE, M. Joseba ERREMUNDEGUY, M. Jean-Marie IPUTCHA, M. Sébastien IHIDOY, M. Laurent INCHAUSPE, M. Michel OCAFRAIN, M. Patrick ETCHEGARAY, M. Hervé DAMESTOY, M. Martin ARHANCET, M. Michel BIDART, M. Beñat INCHAUSPE, M. Henry INCHAUSPE, M. Xabi GARAT, M. Dominique POYDESSUS, M. Michel UHART, M. Jean Christophe ARRAYET, M. Benoit TAUZIN, M. Jean-Michel ANCHORDOQUY, Mme Kati LOYATHO, M. Xabi ELGART, M. Marc BERARD.

Techniciens : M. Nicolas DOLIDON, M. Pierre-Emmanuel JASNOT, M. David TOURREUIL, M. Philippe ARRETZ, M. Jean-Louis JAURREGUIBERRY, Mme Joelle TISLE, M. Eric JAUBERT, M. Jean-Christophe TASSY, M. Antton LANNES, Mme Bénédicte SAINT ANDRE, Mme Kattin TEILLERIE

Excusés : Mme Solange DEMARCQ EGUIGUREN, M. Pierre ETCHEBER, M. Nicolas GAMACHE, Le Sous-préfet des Pyrénées-Atlantiques

Invitée : Mme Marie-Ange THEBAUD

Vos interlocuteurs techniques : Mme Coralie ARTANO-GARMENDIA, Mme Xabina PETRISSANS-ITURBURUA, Mr Xavier STEFFAN

Ordre du jour

- Propos introductifs
- Rappel : qu'est qu'un Parc Naturel Régional ?
- Composition et rôle du Comité de Pilotage du PNR - Election du Président
- Point sur la procédure :
 - Rappels sur l'historique de la démarche de 2003 à 2019 (réception de l'avis de Mme la Préfète de Région) ;
 - Le contenu de l'avis d'opportunité ;
 - Le cap des prochaines années ;
- Présentation de la feuille de route 2021 – à valider
- Proposition d'organisation, moyens humains et budget 2021 – à valider

- Questions diverses

Le support de présentation du 27/01/21 est joint à ce compte-rendu.

Propos introductifs

Par Jacques Barreix (Syndic de la Commission Syndicale du Pays de Soule et Président du Comité de Pilotage PNR), Battit Laborde (Conseiller communautaire délégué à la montagne), Andde Sainte Marie (Conseiller Régional délégué à la montagne et au pastoralisme).

Après une année marquée par la crise sanitaire et la mise en place des nouvelles instances municipales, syndicales et communautaires, ce Comité de Pilotage se réunit pour la première fois avec ses nouveaux membres désignés par chacune de nos structures.

Ce Comité de Pilotage marque le lancement officiel de la construction du PNR Montagne Basque, suite à la réception de l'avis d'opportunité motivé de Madame La Préfète de Région en septembre 2019.

Cette démarche aura pour maître mot l'information, la communication et la concertation. Il s'agit de construire ensemble cet outil de développement au service du territoire, respectueux de l'environnement, avec les 111 municipalités concernées.

L'objectif de ce premier Comité de Pilotage de l'année est avant tout de donner un même niveau d'information à l'ensemble des membres et de valider la feuille de route de la création du PNR pour 2021 et ses modalités de mise en œuvre.

Rappel : qu'est-ce qu'un PNR ?

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un **territoire rural habité**, reconnu au niveau national pour sa forte valeur naturelle, patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un **projet concerté de développement durable**, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines. Il s'appuie sur l'affirmation d'une **identité forte**.

Un PNR a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement**.

Il a pour missions :

- D'organiser la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager, notamment par une gestion adaptée ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie du territoire ;
- D'assurer l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement ;
- De contribuer à l'expérimentation, l'innovation et la recherche.

Le Comité de Pilotage

Ce comité de pilotage est composé :

- Des services de l'Etat ;
- Des représentants du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ;
- Des représentants du Département des Pyrénées-Atlantiques ;
- Des représentants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- Des représentants de l'association des Commissions Syndicales de la Montagne Basque (EHMEB) ;
- Des représentants de la Fédération des AFP-GP ;
- Des représentants du SCOT ;
- Des représentants du Conseil de Développement du Pays Basque.

Il a pour rôle de définir les orientations principales du projet et valider les documents produits à chaque étape et ce jusqu'à la création de la structure de préfiguration (le syndicat mixte ouvert élargi de préfiguration). Il est à ce titre dit « transitoire ».

Le Comité de Pilotage contribue à la bonne réalisation du projet. Il traite de l'ensemble des aspects opérationnels du projet et suit les différentes phases de son élaboration. Il permet les validations intermédiaires successives et prépare de ce fait les décisions à prendre par les instances délibératives de chacune des structures le composant.

Intervention de Jacques Barreix :

Les Commissions Syndicales ont assuré le portage administratif du projet PNR Montagne Basque durant plusieurs années. Après réflexion, elles ont décidé de le confier à la CAPB. Pour autant, elles ont à cœur de poursuivre leur engagement dans le projet et veiller à la prise en compte de l'agropastoralisme et des territoires de montagne.

A l'issue de ces quelques mots, Jacques Barreix demande s'il y'a des candidats pour assurer la présidence du Comité de Pilotage.

Election du Président :

Battit Laborde se porte candidat. Il est élu à l'unanimité Président du comité de pilotage du PNR.

Point sur la procédure

L'objectif fixé est de doter le Pays Basque d'un PNR et de prendre le temps nécessaire à sa création. Si le but poursuivi est connu, il convient de rappeler les motivations qui ont conduit les acteurs de la montagne à s'intéresser à cet outil de développement durable et les étapes déjà franchies.

- **Rappel de la genèse du projet – 2003/2014**

2003 : Le Conseil de Développement du Pays Basque rédige le rapport « *Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne Basque* ». Ce dernier préconise l'élaboration d'une Charte de Développement Durable de la Montagne Basque.

2007 : EHMEB, en partenariat avec cinq Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération, mobilise plus de 200 acteurs pour rédiger la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque. Cette dernière définit des objectifs à atteindre pour maintenir une montagne vivante et attractive.

2009-2013 : Le premier LEADER Montagne Basque est mis en œuvre. Ce dernier permet de financer des actions répondant aux objectifs de la Charte. Le bilan effectué à l'issue des quatre années de mise en œuvre est sans appel : les besoins sur la Montagne Basque sont toujours présents. De nombreuses questions se posent alors : comment pérenniser les actions ? Quelles réponses apporter aux défis et

aux enjeux de la Montagne Basque ? Quel outil pour pérenniser la dynamique « public-privé » et lieu de rencontre entre acteurs existantes via le comité de programmation LEADER ? Etc.

2014 : Face à ces nombreuses interrogations, une étude est menée visant à définir l'outil qui permettrait de pérenniser le partenariat tout en répondant aux besoins du territoire. Elle désigne la figure du PNR comme étant l'outil le plus à même de répondre aux défis et aux enjeux du territoire.

- **Le PNR à l'étude – 2017/2019**

2017-2018 : Durant ces quelques mois, le Comité de Pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Montagne Basque s'est réuni plusieurs fois pour valider :

- L'intérêt et la plus-value de l'outil PNR pour le territoire Montagne Basque
- Le positionnement du futur PNR (le triptyque « Homme-Nature-Culture »)
- Le périmètre (les 111 communes classées en zone montagne et/ou massif)

Les conclusions de l'étude ont ensuite été validées à l'unanimité par la CAPB et par les Commissions Syndicale du Pays de Soule, du Pays de Cize, de la vallée de Baigorri et de la vallée d'Ostabaret.

Décembre 2018 : Les conclusions de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Montagne Basque sont validées à l'unanimité par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Janvier 2019 : L'Etat est sollicité par la Région pour avis d'opportunité.

Avril 2019 : Durant deux jours, les rapporteurs de la Fédération des PNR et du CNPN ont visité le territoire Montagne Basque. Au gré des arrêts et des rencontres, ils ont constaté les richesses du territoire et les menaces et enjeux qui le fragilisent.

Mai 2019 : Une délégation du territoire a défendu le projet PNR Montagne Basque devant le CNPN. Les membres, complémentaires les uns aux autres, ont ainsi répondu à de nombreuses questions.

Intervention de Marie-Ange Thébaud sur la rencontre avec le CNPN :

Une commission de 15 personnes composée de scientifiques, d'experts, d'associations de défense de la nature, de représentants de l'État a reçu la délégation basque composée de 6 personnes (Jacques Barreix et Jean-Marie Oçafrain, Battit Laborde et Marie-Ange Thébaud, Pepela Mirande, Nicolas Gamache). Cet échange d'1h30 a porté sur la préservation des vieilles forêts et de la faune, la migration des oiseaux, le réchauffement climatique, le pastoralisme, la transmission, la prédation, la coopération transfrontalière, et aussi sur la nécessaire création d'un conseil scientifique.

Intervention d'Andde Sainte Marie sur la nécessité de ne pas opposer agriculture et environnement.

Intervention de Pepela Mirande sur le décalage entre les attentes sociétales et la gestion des massifs. « Il faut démontrer, expliquer ce qu'est notre territoire : un espace de liberté entretenu par ceux qui y vivent . L'Homme est au centre de ce territoire et parmi eux, l'éleveur. La création du PNR Montagne Basque n'est pas pour nous mais pour les générations futures ».

- **L'avis d'opportunité – 23 septembre 2019 :**

Dans son courrier, Madame La Préfète précise : « *La montagne basque dispose de richesses naturelles, paysagères, culturelles exceptionnelles qui méritent pleinement d'être reconnues par un classement en PNR. Cette qualité intrinsèque est largement mise en avant dans les avis du CNPN et de la FPNR. Cette excellence me conduit à avoir des attentes toutes particulières pour faire de ce parc un outil exemplaire permettant de concilier environnement et aménagement du territoire* ».

L'avis doit aider le territoire à construire le PNR. Il comporte ainsi un certain nombre de préconisations sur le périmètre, la gouvernance et les études complémentaires à réaliser.

Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du périmètre proposé localement (111 communes) • Territorialisation des enjeux dans la future charte • Question d'un découpage infra-communal des communes d'Urrugne, d'Ascain et de Bariatou posée – si pas de découpage la charte devra comporter des mesures spécifiques • Demande de réalisation de cartes très précises (traduction des enjeux du territoire)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de constituer un syndicat mixte ouvert de préfiguration • Dimensionner et diversifier l'équipe de projet • Mettre en place dès la phase d'élaboration une gouvernance complémentaire, élargie et structurée • Créer un Conseil Scientifique • Prendre en compte les dimensions transfrontalières • Associer étroitement les services de l'Etat
Etudes complémentaires à mener	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les études en cours (SCOT, PCAET, atlas paysagers, étude de déplacement, charte d'aménagement et de développement durable) • Des compléments, approfondissement, études nouvelles devront être réalisés • Liste des attentes de l'Etat par thématique • Définir rapidement la prestation d'évaluation environnementale et du développement durable

- **Le cap des prochaines années :**

La construction du PNR Montagne Basque s'articule autour de trois grands axes de travail.

1. **Informier/communiquer de manière efficace durant toute la démarche :** L'outil PNR doit être expliqué. Il faut insister sur le fait qu'un PNR n'est pas un Parc National. Une large communication, notamment auprès des Conseillers Municipaux, sera mise en place après les élections. Le film réalisé par la Fédération des PNR explique très simplement l'outil PNR : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/quest-ce-quun-parc-naturel-regional-definition>
2. **Construire la Charte avec tous les acteurs du territoire :** Un PNR repose sur l'élaboration d'une Charte. Cette dernière prend la forme d'un projet de territoire co-construit pour une durée de 15 ans. La Charte du PNR Montagne Basque reposera sur le triptyque « Homme-Nature-Culture ». Elle portera sur le périmètre retenu, à savoir les 111 communes classées en zone montagne et/ou massif. Elle spatialisera, néanmoins, les enjeux. La Charte sera construite par et pour le territoire. Elle associera donc l'intégralité des acteurs de la Montagne Basque.
3. **Construire une organisation pérenne et partenariale :** Un PNR est géré par un syndicat mixte de gestion et/ou préfiguration en phase de projet. Un exemple de fonctionnement est présenté pour donner à voir ce que peut être un syndicat mixte de préfiguration. Un syndicat mixte de PNR prend la forme d'un cercle vertueux composé de plusieurs organes :
 - ✓ Les groupes de travail sectoriels et partenariaux. Composés de techniciens des collectivités et des structures socioprofessionnelles, ils rédigent le diagnostic support de la Charte ainsi que la Charte.
 - ✓ Les Commissions thématiques transversales et partenariales. Composées d'élus et de représentants des socioprofessionnels, elles valident les propositions des groupes de travail et les soumettent au Comité/bureau syndical.
 - ✓ Le Comité et bureau syndical. Composés des Conseils Régionaux, Départementaux, EPCI, Communes, représentants des commissions thématiques, ils valident les propositions des commissions thématiques. Ils mettent en discussion les décisions auprès du Conseil Scientifique et de la Société Civile. Ces derniers peuvent également émettre des avis, des propositions, etc., qui seront pris en compte par les groupes de travail.

Interventions/discussion :

Intervention de Marc Berard. Il partage le questionnement de la conciliation des activités humaines et de la nature qui se pose dans tous les projets dont le SCOT.

« Il faut trouver le point d'équilibre entre la protection de la nature et le maintien des activités humaines. Se rappeler pour cela de ce qu'ont fait nos anciens en Pays Basque , avec une utilisation respectueuse et mesurée des ressources de la nature, que ce soit en montagne ou dans l'océan.»

Intervention de Michel Oçafraïn. Il se questionne sur la pertinence de l'outil PNR. Est-ce le bon outil ? Va-t-il répondre de manière prioritaire aux enjeux du pastoralisme ? Il évoque la nécessité d'employer des mots clairs, précis, simples. De quoi on parle quand on emploie le terme montagne, pastoralisme. Il manifeste la volonté de participer activement à la démarche afin de construire un outil qui réponde aux enjeux présents dans les vallées.

Intervention de Patrick Etchegaray. Il souligne le manque de référence à l'agriculture et au pastoralisme dans la présentation. Il émet des inquiétudes face au sujet de la prédation, et rappelle la nécessité du maintien de la pratique de l'écobuage.

Intervention de Sébastien Ihidoy. Il évoque la nécessité de « *faire quelque chose pour ne pas mourir* ». Pourquoi pas un PNR ? Il faut traiter l'ensemble des sujets, discuter ouvertement, ne pas avoir de sujet tabou (écobuage, prédation) et écrire des engagements clairs dans la charte. Avant de créer l'outil, il faut s'interroger « *que veut on faire avec le PNR ?* ». Il faudra travailler la représentativité des territoires de montagne de Soule et Garazi-Baigorri qui mériteraient une meilleure représentativité dans le Comité de Pilotage. Il demande à ce que les élus de Garazi-Baigorri soient bien invités à tous les Comités de Pilotage même si un seul d'entre eux vote.

Intervention de Marie-Ange Thébaud sur la nécessité d'être présents dans ce projet « *de ne pas laisser la chaise vide* ». Elle témoigne sur les différents voyages d'études en PNR réalisés ces dernières années. Ces voyages ont été l'occasion de discuter de nombreux sujets, sans tabou, dont celui de la prédation.

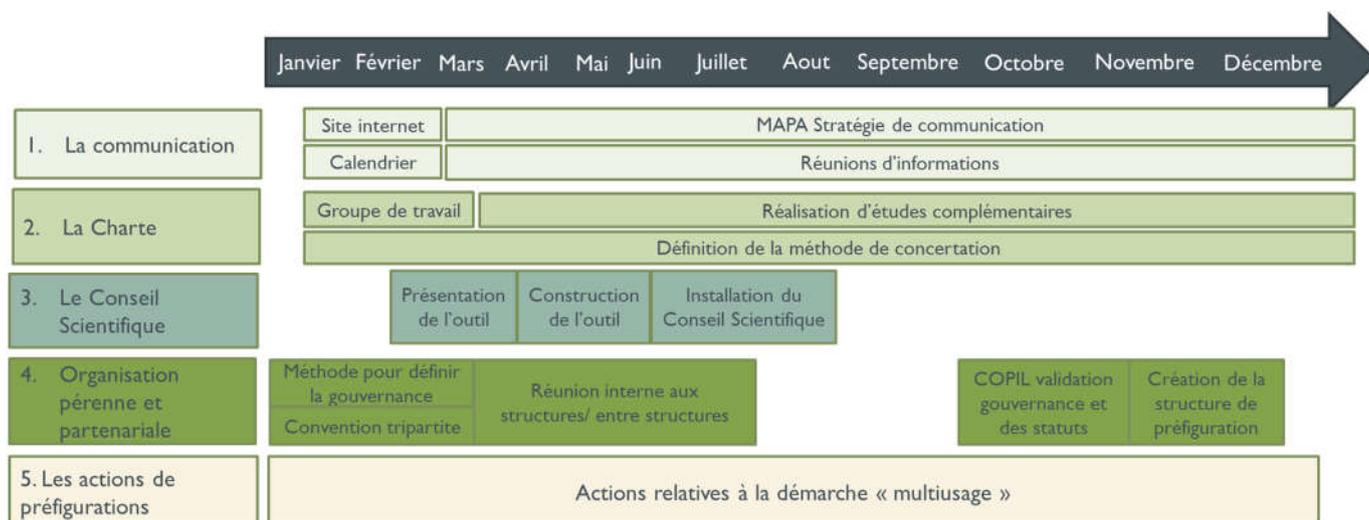
Intervention de Laurent Inchauspé qui participera à la démarche aussi pour veiller aux équilibres. « *La montagne est entretenue par des agriculteurs mais elle continuera à vivre s'il y a des visiteurs* ». Par exemple le PNR des Pyrénées Ariégeoises a créé une halle pour mettre en valeur les produits locaux. Les aspects économiques, culturels, patrimoniaux, la question de la revitalisation des centres bourgs ne doit pas être oubliée. Un point de vigilance sur le nom du PNR qui peut porter à confusion au vu du périmètre couvert montagne/piémont.

Intervention de Jean-Pierre Mirande sur l'historique de la démarche et notamment du programme Leader qui expliquent le périmètre. Mr Mirande souligne l'importance de l'entretien des espaces agricoles qui doit fonder le schéma d'actions.

Intervention de Nicolas Dolidon qui rappelle que le PNR donne des salariés, des moyens au service du territoire. Loin d'obliger à, le PNR renforce la réponse aux sujets évoqués précédemment.

Intervention de Philippe Arretz sur la place du Conseil de Développement dans cette démarche et sur le fait que la participation n'est qu'un outil au service du projet.

Présentation de la feuille de route 2021 - Validée



Proposition d'organisation, moyens humains et budget 2021 - Validés

- **Présentation de l'organisation pérenne et partenariale validée en 2020** avec un comité de pilotage « transitoire » et la création d'un syndicat mixte ouvert élargi à horizon 2022.

- **Validation de la mobilisation technique**

A partir des retours d'expériences d'autres PNR, une organisation s'appuyant au maximum sur les techniciens des structures porteuses a été imaginée. Cette dernière propose :

- ✓ De s'appuyer sur une coordination (50% CAPB – 50% EHMEB)
- ✓ De s'appuyer sur un chargé de mission PNR (recrutement en cours)
- ✓ De mettre en place des groupes de travail qui auront en charge de la réalisation du diagnostic. Ces groupes de travail porteront sur les thématiques suivantes : agropastoralisme et sylviculture, biodiversité et patrimoine naturel, patrimoine paysager et culturel, communication et concertation, aménagement et urbanisme, mobilité, économie, social, transfrontalier, tourisme et loisir, transition énergétique et écologique. Ils auront un regard transversal, centré sur la montagne. Ils se composeront de socioprofessionnels et des techniciens des structures porteuses. Ils seront animés par des binômes CAPB-EHMEB.

- **Validation du budget pour l'année 2021**

Dépenses CAPB		Montant TTC	Recettes Prévisionnelles	Montant TTC
Information/ communication	Marché communication année 1 (marché sur 3 ans lots plan de communication/charte graphique projet PNR/outils de communication /maquettage diagnostic) traduits	80 000 €	Région 36 %	80 000 €
	Prestation externe pour déplacement sur un PNR (voyage d'étude)	11 000 €	Département 20 %	44 704 €
	Frais de réunions	6 600 €	CAPB 44 %	98 817 €
	Déplacements d'intervenants sur un séminaire technique ou prestation online	3 400 €		
Diagnostic	Etudes complémentaires	30 000 €		
	Appui à la méthodologie de concertation et à l'animation lors des ateliers	10 000 €		
Conseil Scientifique	Déplacements d'intervenants	5 000 €		
Ressources humaines et frais associés	Coordination du projet	25 000 €		
	Animation du projet	45 250 €		
	1 stagiaire	3 600 €		
	Frais de mission d'animation/stage	1 500 €		
	Matériel (ordinateur, téléphone etc.)	2 171 €		
TOTAL		223 521 €	TOTAL	223 521 €
Dépenses EHMEB		Montant	Recettes	Montant
Ressources humaines	½ ETP coordination projet	25 000 €	RH	25 000 €
TOTAL		248 521 €	TOTAL	248 521 €